



Consultation du dossier pro

Par **Njima**, le **14/02/2019** à **09:41**

Bonjour,

Je suis déléguée syndicale et je souhaite accéder au dossier professionnel d'une collègue, en sa présence et évidemment avec son accord dans le cas d'une contestation d'un blâme qui lui a été signifié.

La direction m'oppose que la Cnil l'interdit. Or sur le site de la cnil, je n'ai pas trouvé d'article concernant cette interdiction.

Puis je le consulter avec la salariée?

En vous remerciant pr votre réponse.

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **14/02/2019** à **11:27**

Bonjour,

C'est à celui qui prétend de le prouver donc à l'employeur que la CNIL l'interdit dans ces circonstances même s'il n'est pas possible d'accéder aux données concernant la situation personnelle d'un tiers...

J'ajoute que la salariée peut demander copie des documents qui s'y trouvent même si cela peut être payant...

Par **Njima**, le **14/02/2019** à **13:38**

Bonjour P.M,

Merci beaucoup pour votre réponse.

En effet, j'ai demandé à la direction de me montrer le texte en question. Elle a finalement cédé...j' accompagnerai donc la salariée.

Merci encore pour votre retour rapide.

Bien cordialement.

Nj.